

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 octobre 2005
Français
Original : anglais

**Rapport du Secrétaire général sur la situation
en Abkhazie (Géorgie)****I. Introduction**

1. Le rapport qui suit est présenté en application de la résolution 1615 (2005) du Conseil de sécurité en date du 29 juillet 2005, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) jusqu'au 31 janvier 2006. Il décrit l'évolution de la situation en Abkhazie (Géorgie) depuis mon rapport du 13 juillet 2005 (S/2005/453).

2. Ma Représentante spéciale pour la Géorgie, Heidi Tagliavini, a continué à diriger la MONUG, aidée dans cette tâche par le chef des observateurs militaires, le général de division Niaz Muhammad Khan Khattak (Pakistan), qui est arrivé à la Mission le 13 août. Au 1^{er} octobre 2005, la MONUG comptait 121 observateurs militaires et 12 membres de la police civile (voir annexe).

II. Processus politique

3. Sous la conduite de ma Représentante spéciale, la MONUG a poursuivi ses efforts pour promouvoir la stabilité dans la zone de conflit et faire progresser le dialogue entre les parties géorgienne et abkhaze sur les questions politiques et de sécurité, le retour des personnes déplacées et des réfugiés et la coopération économique, conformément aux principes recommandés par les représentants de haut niveau du Groupe des Amis qui se sont réunis à Genève sous la présidence de l'Organisation des Nations Unies (voir S/2003/412, par. 3). Les efforts réalisés à cet égard, qui se sont doublés d'activités des groupes de travail créés pour mettre en œuvre les accords auxquels étaient parvenus à Sotchi, en mars 2003, les Présidents de la Fédération de Russie et de la Géorgie (voir S/2003/412, par. 5), visent à répondre aux préoccupations les plus pressantes des parties et à rétablir ainsi la confiance entre elles, l'objectif ultime étant la négociation d'un règlement politique global du conflit, en prenant comme point de départ « les principes fondamentaux de la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi » et la lettre de couverture correspondante (voir S/2002/88, par. 3).

4. En vue d'atteindre ces objectifs, ma Représentante spéciale a continué de s'entretenir régulièrement des problèmes politiques et opérationnels avec les deux parties au plus haut niveau. Elle a aussi régulièrement rencontré les membres du Groupe des Amis, notamment le représentant de la Fédération de Russie en sa



qualité de facilitateur, afin d'encourager leur appui au processus de paix entre la Géorgie et l'Abkhazie. La plupart de ces réunions ont eu lieu à Tbilissi, mais la Représentante spéciale a aussi rencontré en septembre, à Moscou, le Premier Vice-Ministre des affaires étrangères et Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie pour le règlement du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie, et, à Paris, les Hauts Représentants de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. La MONUG a également continué à faciliter les visites dans la zone de conflit de hauts représentants du Groupe des Amis, notamment de la France en juillet, des ambassadeurs en poste à Tbilissi en août et de l'Allemagne en septembre.

5. Au cours de la période considérée, ma Représentante spéciale s'est attachée tout particulièrement à faire avancer la question des garanties de sécurité. Une réunion prévue le 22 juillet avec les deux parties a dû être remise à plus tard, la délégation abkhaze ayant suspendu leur participation pour protester contre la saisie, par les gardes-côtes géorgiens, le 3 juillet, d'un navire de charge étranger qui naviguait à destination de Soukhoumi, pour violation de l'espace maritime géorgien. Ma Représentante spéciale a offert ses bons offices pour résoudre la difficulté et, à l'issue de consultations avec les deux parties, y compris avec le Président Saakachvili, le navire a été libéré le 31 juillet par les autorités géorgiennes et escorté jusqu'à Soukhoumi avec l'aide de la MONUG.

6. Par la suite, le 4 août, ma Représentante spéciale a tenu à Tbilissi la quatrième réunion des parties géorgienne et abkhaze sur les garanties de sécurité, avec la participation du Groupe des Amis et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Il s'agissait de la première réunion consacrée à cette question depuis mai 2004. Les délégations géorgienne et abkhaze avaient respectivement à leur tête Giorgi Khaindrava, Ministre géorgien chargé du règlement du conflit, et Sergei Shamba, Ministre abkhaze des affaires étrangères de facto. Au cours des pourparlers, les parties sont convenues de la nécessité de confirmer à nouveau, à la suite des changements de dirigeants intervenus de part et d'autre au cours des deux dernières années, leur volonté de ne pas reprendre les hostilités et d'assurer dans la dignité le retour des personnes déplacées et des réfugiés, tout d'abord vers le district de Gali, à l'intérieur de ses anciennes frontières, ainsi que l'affirmait la Déclaration de Yalta des parties géorgienne et abkhaze (voir S/2001/242, annexe et S/2001/401, par. 6). Les pourparlers ont porté sur un projet de document conjoint sur la non-reprise des hostilités, qui avait été élaboré par la partie géorgienne, en tenant compte d'observations de la partie abkhaze. En marge de la réunion, les participants ont eu d'autres discussions et ont confirmé qu'ils étaient prêts à accepter les propositions élaborées par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au sujet de l'immatriculation des personnes retournant dans le district de Gali, ainsi que le document d'orientation stratégique sur le renforcement de la confiance dans le contexte des retours qui l'accompagnait (voir S/2005/453, par. 5).

7. Lors de la réunion du 4 août, les parties ont aussi abordé les questions de sécurité maritime (voir S/2004/822, par. 8) et, malgré leurs divergences de vues, ont de nouveau confirmé leur adhésion à l'Accord de Moscou de 1994, la nécessité de s'abstenir de menacer d'avoir recours à la force ou d'y avoir recours et de rechercher des solutions par le biais de négociations, en faisant au besoin appel à des experts internationaux. Les deux parties ont accepté de poursuivre les

pourparlers sur les questions maritimes et de soumettre leur vues et propositions à la MONUG avant la prochaine réunion, qui est provisoirement prévue fin octobre.

8. Par la suite, le 10 août, les ambassadeurs en poste à Tbilissi du Groupe des Amis se sont rendus à Soukhoumi pour parler des résultats de la réunion sur les garanties de sécurité et encourager les dirigeants abkhazes à s'intéresser effectivement aux domaines prioritaires du processus de paix. Ils ont aussi appuyé les efforts de ma Représentante spéciale pour parvenir à un accord avec la partie abkhaze quant aux modalités de l'ouverture d'une antenne du bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme à Gali (voir S/2001/59, annexe II) et du déploiement de la police civile de la MONUG dans le secteur de Gali (voir S/2003/751, par. 19). La partie abkhaze, toutefois, n'était toujours pas disposée à aborder ces deux questions et a également réitéré sa position au sujet de la question du statut, rappelant sa proclamation unilatérale d'indépendance de 1999 (voir S/1999/1087, par. 7).

9. À la suite des réunions des groupes de travail dits « de Sotchi » sur la remise en état de la ligne de chemin de fer Sotchi-Tbilissi qui ont eu lieu le 15 juin à Moscou et le 2 juillet au quartier général de la MONUG à Gali (voir S/2005/453, par. 5 et 6), la Mission a contribué à organiser deux réunions d'experts à Tbilissi et Soukhoumi, les 11 et 19 juillet, pour examiner plus avant les modalités de l'étude technique du tronçon de la voie ferrée compris entre le Psou et l'Ingouri.

10. À la suite de ces réunions, les experts russes et abkhazes ont commencé l'étude le 10 août. Contrairement toutefois à ce qui avait été convenu, les experts géorgiens n'ont pas été en mesure d'y participer, la partie abkhaze s'étant opposée à leur participation, en faisant valoir que certains d'entre eux étaient des personnes déplacées. À la suite de nouveaux pourparlers sous la direction de ma Représentante spéciale, les experts géorgiens devraient maintenant pouvoir se joindre aux experts abkhazes et aux experts russes avant la fin du mois d'octobre pour finaliser cette enquête.

11. Le règlement de la composition du groupe d'experts pour l'étude sur la voie de chemin de fer a ouvert la voie à la réunion du groupe de travail de Sotchi sur le retour des personnes déplacées et des réfugiés qui a eu lieu à Sotchi les 6 et 7 octobre, sous la présidence de la Fédération de Russie et avec la participation de ma Représentante spéciale et du HCR. Lors de cette réunion, les parties ont entériné en principe la formule proposée par le HCR pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées et les activités qu'il envisageait pour les deux prochaines années. Elles ont aussi évoqué les modalités envisagées pour l'immatriculation des personnes qui retournent dans le district de Gali ainsi que la question de la langue utilisée pour l'enseignement dans les écoles de ce district.

12. Entre décembre 2004 et juin 2005, le Ministère géorgien des affaires de réfugiés, avec l'aide financière et technique du HCR, a procédé à une vérification du nombre de personnes déplacées en Géorgie. Les résultats, qui ont été rendus publics le 25 août, montrent que le nombre de personnes déplacées en Géorgie a été ramené depuis novembre 2004 de 241 032 à 214 018, dont 201 634 viennent d'Abkhazie (Géorgie).

13. À d'autres égards, la partie géorgienne a émis des objections au sujet des grandes manœuvres militaires auxquelles s'était livrée l'Abkhazie entre le 15 et le 19 août, signalant l'impact de ce qu'elle qualifiait de militarisation et d'appui

extérieur apporté à des activités de cette nature dans les zones de conflit en Géorgie. Pour sa part, la partie abkhaze a continué de mettre en doute les intentions pacifiques de Tbilissi et a réitéré son intention de chercher à resserrer ses relations avec la Fédération de Russie. Dans la déclaration qu'il a faite le 15 septembre devant l'Assemblée générale, le Président Saakachvili a lancé un appel pour que l'Organisation des Nations Unies mette fin à « l'annexion forcée de l'Abkhazie » et a exprimé l'espoir que la Géorgie et la Fédération de Russie collaboreraient au règlement pacifique des conflits en Géorgie. Le 11 octobre, le Parlement géorgien a adopté une résolution dans laquelle il prévoyait que le retrait des forces de maintien de la paix des zones de conflit d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie (Géorgie) pourrait peut-être commencer en 2006.

14. Du 7 au 11 septembre, la MONUG a facilité une visite d'une équipe de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Soukhoumi pour y inspecter le stockage de matières radioactives à l'Institut de physique et de technologie et à l'Institut de recherche sur la pathologie expérimentale et la thérapie. Les parties géorgienne et abkhaze ont bien accueilli l'inspection de l'AIEA, avec laquelle elles se sont déclarées prêtes à poursuivre leur collaboration, ce qui pourrait contribuer à renforcer la confiance entre elles.

III. Activités opérationnelles

15. Les observateurs militaires de la MONUG ont continué de s'acquitter de leurs tâches en effectuant chaque jour des patrouilles terrestres, en restant en liaison avec les autorités locales et en assurant la coordination avec la Force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) ainsi qu'avec les services de répression des deux parties.

16. Au cours de la période considérée, trois violations de l'Accord de Moscou de 1994 sur un cessez-le-feu et sur la séparation des forces ont été signalées du côté abkhaze de la ligne de cessez-le-feu. Deux d'entre elles concernaient des restrictions aux déplacements des patrouilles de la MONUG par des soldats abkhazes, l'une le 16 juillet à un poste d'observation dans la zone d'armement limité et l'autre le 2 août sur le pont le plus important qui enjambe l'Ingouri. La troisième violation concernait la présence de six chars et de plusieurs pièces d'artillerie pendant les manœuvres militaires abkhazes du mois d'août (voir par. 13 ci-dessus) dans la zone d'entraînement d'Otchamtchira, qui empiète en partie sur la zone d'armement limité; la MONUG avait été informée à l'avance et ses observateurs militaires ont assisté de façon intermittente à ces manœuvres. En outre, le 29 juillet, la MONUG a signalé une violation liée à l'installation d'un « octroi » abkhaze à 50 mètres du poste de contrôle de la Force de maintien de la paix de la CEI, ce qui est contraire au Protocole signé à Gali le 12 mai 2005 (voir S/2005/453, par. 4).

17. Les réunions quadripartites hebdomadaires ont permis aux deux parties, ainsi qu'à la MONUG et à la Force de maintien de la paix de la CEI, de s'entretenir régulièrement des questions liées à la sécurité dans la zone de conflit. Les réunions ont également porté sur l'arrestation le 20 juillet, par la partie abkhaze, de 19 personnes résidant de part et d'autre de la ligne de ce cessez-le-feu qui étaient accusées d'avoir illégalement traversé cette ligne et coupé du bois. Sept détenus appartenant à l'ethnie abkhaze ont été relâchés quelques jours plus tard et les autres le 24 septembre, après être passés en jugement à Gali. Ces réunions ont également

permis d'examiner la question des manœuvres militaires abkhazes et de la délimitation de la zone d'armement limité. Par ailleurs, elles ont abordé la question de la saisie par la police géorgienne, les 12 et 31 août, de camions appartenant à la Force de maintien de la paix de la CEI qui transportaient des marchandises en provenance du côté abkhaze de la ligne de cessez-le-feu. La Force de maintien de la paix de la CEI a émis des protestations au sujet de ces saisies, qui constituaient une violation de sa liberté de mouvement. Le Groupe d'enquête conjointe, qui se compose des deux parties, de la MONUG et de la Force de maintien de la paix de la CEI, a été chargé de déterminer si des incidents violents constituent des violations de l'Accord de Moscou de 1994. Au cours de la période considérée, ce groupe a enquêté sur trois nouvelles affaires et a conclu ses travaux sur trois autres affaires. Dans deux d'entre elles, aucun motif n'a pu être trouvé, tandis que la troisième a été déclarée de nature criminelle.

Le secteur de Gali

18. La situation militaire dans le secteur de Gali est restée généralement calme. Au cours de la période considérée, deux postes de la milice abkhaze et quatre postes de sécurité ont été récemment mis en place dans la partie basse du district de Gali. Malgré cette présence accrue toutefois, la période de la cueillette des noisettes a conduit à une recrudescence des activités criminelles, dont 3 incidents où des coups de feu ont été tirés, 1 meurtre, 4 enlèvements et 40 vols à main armée. Une aggravation de la tension a été observée parmi la population locale à la suite de mesures illégales d'imposition et d'extorsion appliquées par des fonctionnaires abkhazes de facto. Le taux de criminalité a baissé après la fin de la récolte des noisettes.

Le secteur de Zougdid

19. La situation militaire dans le secteur de Zougdid est restée relativement calme. Au cours de la période considérée, 1 incident au cours duquel des coups de feu ont été tirés, 14 vols, 3 enlèvements et 1 manifestation ont été signalés. Le 9 juillet, un véhicule de la MONUG a été endommagé par une pierre jetée par un habitant de la ville de Zougdid. Un certain nombre d'incidents survenus pendant la période à l'étude témoignent de frictions entre les membres de la Force de maintien de la paix de la CEI et la partie géorgienne, notamment la saisie de camions de la Force de maintien de la paix de la CEI (voir par. 17), l'arrestation momentanée de soldats de la Force de maintien de la paix de la CEI, l'installation de compteurs électriques aux postes de contrôle de la Force de maintien de la paix de la CEI et une manifestation pour protester contre la présence de cette Force de maintien de la paix en Géorgie. La Géorgie a également critiqué la Force de maintien de la paix de la CEI, qu'elle accusait d'avoir retardé à ses postes de contrôle les camions d'aide humanitaire qui se dirigeaient vers la haute vallée de la Kodori. Le 26 août, une petite cache d'armes et de munitions a été découverte par la police dans le village de Pirveli Maisi, situé dans la zone d'armement limité.

La vallée de la Kodori

20. La situation dans la vallée de la Kodori est restée inchangée. Le 22 septembre, la MONUG et la Force de maintien de la paix de la CEI ont signalé, à l'issue d'une patrouille conjointe effectuée dans la basse vallée de la Kodori sous contrôle abkhaze que la situation dans cette région était calme. Les patrouilles dans la haute

vallée de la Kodori n'ont pas repris tant que des garanties de sécurité suffisantes n'auront pas été obtenues de la partie géorgienne. Les négociations avec les autorités géorgiennes se poursuivent en vue de reprendre les patrouilles dans la haute vallée de la Kodori aussi rapidement que possible.

IV. Police

21. La police civile de la MONUG a continué à opérer du côté de Zougdidid de la ligne de cessez-le-feu et a maintenu de bonnes relations de coopération avec les services locaux de répression. Les autorités abkhazes de facto ne se sont pas départies de leur réticence à permettre le déploiement de conseillers de police de la MONUG du côté de Gali de la ligne de cessez-le-feu, ce qui a continué de gêner la coopération entre les deux côtés de cette ligne, ralenti le progrès des investigations criminelles et limité l'efficacité de l'action de prévention de la criminalité. La police civile de la MONUG a néanmoins continué de concourir aux réunions quadripartites hebdomadaires et aux investigations du Groupe d'enquête conjoint, notamment en apportant une aide médicoolégale.

22. Au cours de la période considérée, les membres de la police civile de la MONUG ont assuré principalement une formation de terrain en cours d'emploi à des officiers de police du district de Zougdidid. Par ailleurs, ils ont donné divers cours de formation et recruté des experts extérieurs pour en donner aussi. Ils ont continué à participer à des groupes de travail sur la prévention de la criminalité et aidé à la création d'une association de femmes policiers dans la région. La MONUG a remis aux services de répression de Zougdidid du matériel donné par le Gouvernement suisse, une quantité correspondante de matériel étant réservée aux services de répression du district de Gali.

V. Coopération avec les forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants

23. La coopération étroite entre la MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI s'est poursuivie par le biais de visites de liaison régulières, de réunions quadripartites hebdomadaires, d'échanges d'informations et de patrouilles conjointes. La MONUG a également coopéré avec la force de maintien de la paix de la CEI pour les opérations de déminage menées le 2 août à Otchamtchira. La MONUG et la force de maintien de la paix ont effectué des patrouilles conjointes le 5 juillet dans le district de Gali, le 21 août dans le secteur de Zougdidid (avec la partie géorgienne) et le 22 septembre dans la basse vallée de la Kodori. Pour tenter d'accroître sa capacité de réaction face aux situations d'urgence, la force de maintien de la paix de la CEI a effectué des exercices pour les chefs d'état-major et les effectifs entre le 13 et le 16 septembre.

VI. Droits de l'homme et situation humanitaire

24. Le bureau des Nations Unies chargé des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie) a poursuivi la mise en œuvre de son programme pour la protection et la promotion des droits de l'homme (voir S/1996/284, annexe I). Au titre de son

mandat de protection, ce bureau a recueilli des informations auprès de victimes, de témoins et d'autres sources fiables et donné suite aux différentes affaires qui lui avaient été signalées en matière de garanties légales, d'impunité, de traitement des détenus, de disparitions involontaires, de travail forcé, d'expulsions arbitraires et de violations des droits de propriété. Le bureau a rencontré de plus en plus de difficultés à effectuer ses visites régulières de contrôle dans les centres de détention et, à diverses occasions, les responsables des droits de l'homme se sont vu refuser l'accès aux détenus. Lorsque cet accès leur a été accordé, les responsables ont constaté que les conditions étaient inférieures aux normes, en particulier pour la détention préventive. Le bureau a continué à suivre les procès dans les tribunaux et à donner des conseils juridiques à la population locale.

25. Les autorités abkhazes de facto, malgré leurs affirmations antérieures, n'ont toujours pas accepté l'ouverture d'un bureau auxiliaire de la MONUG pour les droits de l'homme à Gali, ce qui aiderait le bureau à protéger les droits de l'homme de la population locale dans la zone de conflit, notamment des personnes qui retournent dans leurs foyers.

26. Dans l'exécution de son mandat en matière de renforcement des capacités, le bureau des droits de l'homme, en collaboration avec une organisation non gouvernementale (ONG) locale, a mené à bien un projet de sensibilisation aux droits de l'enfant financé par la Suisse. Le bureau a continué de collaborer avec d'autres partenaires internationaux tels que l'OSCE et la Commission européenne pour promouvoir et encourager leurs activités axées sur les droits de l'homme afin de renforcer les capacités de la société civile.

27. Avec la rentrée scolaire, la question de la langue utilisée pour l'enseignement dans le district de Gali a occupé une fois de plus le devant de la scène. À la fin du mois d'août, le Département de facto de l'éducation dans le district de Gali a donné pour instructions aux directeurs des établissements scolaires d'utiliser la langue russe dans toutes les classes. Certains des enseignants dont le géorgien était la langue maternelle, et qui ne pouvaient pas satisfaire à cette exigence, ont été obligés de partir sans que de nouveaux enseignants russophones soient recrutés. Ainsi donc, avec un personnel réduit, certaines des écoles du district de Gali n'ont pu assurer qu'un enseignement minimal.

28. Des organismes des Nations Unies ainsi que des organisations internationales et non gouvernementales ont continué de venir en aide aux groupes vulnérables touchés par le conflit du côté abkhaze de la ligne de cessez-le-feu. En matière de santé et d'éducation, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a continué de fournir des médicaments, des trousseaux d'analyse et du matériel aux hôpitaux abkhazes, et d'assurer des soins gratuits et un programme de traitement de la tuberculose. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a continué de fournir une assistance alimentaire dans le cadre du programme de lutte contre la tuberculose de Médecins sans frontières. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en collaboration avec la MONUG, a terminé la préparation d'un programme de remise en état et de redressement économiques, d'appui à la santé publique et aux services de base dans les districts de Gali, Tkvarcheli, Otchamtchira et Zougdid, notamment en établissant un centre d'information qui permettra de mieux coordonner l'assistance fournie par les organisations internationales et locales. Cela fait partie d'un programme conjoint MONUG-PNUD financé par la Commission européenne (voir par. 30 ci-après). Le HCR et l'UNICEF

ont poursuivi la remise en état des établissements scolaires et la distribution de documentation pédagogique avec l'aide de la MONUG. Les Volontaires des Nations Unies ont distribué du matériel pédagogique portant notamment sur l'enseignement des langues, de l'informatique et de la gestion des entreprises, ainsi que des principes fondamentaux du droit humanitaire. L'OSCE a fourni une formation aux professeurs de géorgien et d'abkhaze. Des ONG internationales telles que Première urgence, Acción contra el Hambre, les conseils norvégien et danois pour les réfugiés et World Vision, ont réalisé de petits projets de remise en état et de développement communautaire. Le Comité international de la Croix-Rouge est aussi intervenu dans la région, de même que l'ONG Conciliation Resources, qui a organisé à Pitsunda une université d'été sur les affaires internationales et le règlement des conflits.

29. La MONUG a participé aux efforts visant à améliorer les conditions de vie de la population locale touchée par les conflits par le biais de projets à impact rapide et d'activités connexes. Au cours de la période à l'étude, des contributions à cette fin ont été fournies par la Finlande, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. La participation des autorités locales des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu à l'exécution de ces projets s'est particulièrement intensifiée au cours des derniers mois.

30. Le 30 septembre, ma Représentante spéciale, le Chef de la délégation de la Commission européenne en Géorgie et en Arménie et le Représentant résident du PNUD en Géorgie ont signé un Mémoire d'accord pour le financement et la mise en œuvre du programme biennal de remise en état dans les districts de Gali, de Tkvarcheli et d'Otchamtchira. Ce programme est financé par la Communauté européenne à hauteur de 3,8 millions d'euros. Sa première phase comprendra des projets de remise en état dans les secteurs de la santé et de l'infrastructure qui seront exécutés par la MONUG et le PNUD. La MONUG a également aidé d'autres donateurs éventuels à réaliser une évaluation des besoins de contributions additionnelles dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'infrastructure dans la zone du conflit.

VII. Questions relatives à l'appui

31. Un problème de longue date a été réglé lorsque le Parlement géorgien a ratifié le 16 juillet l'avenant à l'Accord de 1994 sur le statut de la Mission conclu entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement géorgien. Cet accord exonère la MONUG du paiement des taxes sur la navigation aérienne et autres, telles que les taxes d'atterrissage et les redevances de stationnement, et devrait éviter toute interruption dans les vols opérationnels de la MONUG.

32. À compter du 1^{er} septembre, le Gouvernement géorgien a fermé l'aéroport de Senaki aux vols de la MONUG, car il en avait besoin à d'autres fins. La Géorgie a offert un aéroport de remplacement proche de Kutaisi, qui est plus éloigné de la zone d'opérations de la MONUG et aurait sensiblement accru les temps de vol et les dépenses d'appui à la mission. Après des consultations entre ma Représentante spéciale et les représentants de la Géorgie, notamment avec le Président Saakachvili, la MONUG a été informée le 15 septembre qu'elle serait autorisée à utiliser l'aéroport de Senaki jusqu'à la fin de l'année 2005, en attendant qu'une solution mutuellement acceptable soit trouvée dans l'intervalle.

33. La Mission a continué de sensibiliser son personnel aux règles et règlements pertinents des Nations Unies relatifs à la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelles. En particulier, elle a partout mené de nombreuses activités de formation, renforcé son réseau de coordonnateurs et maintenu des contacts étroits avec les bureaux concernés du Secrétariat à New York.

VIII. Observations

34. L'Organisation des Nations Unies est résolue à épauler les efforts déployés par les parties géorgienne et abkhaze pour renforcer leur confiance mutuelle et les aider à progresser vers un règlement politique durable et global. À cet égard, la reprise du dialogue entre les deux parties dans les trois domaines prioritaires retenus pour le processus de paix, en particulier les questions de sécurité, est encourageante. Il y a lieu d'espérer que les parties seront en mesure de reconfirmer à un haut niveau leur volonté de ne pas reprendre les hostilités et de garantir dans la sécurité et la dignité le retour des personnes déplacées et des réfugiés. Cet engagement de leur part relancerait le processus de négociation et contribuerait à soutenir la reprise du dialogue, qui demeure précaire. L'engagement constant du Groupe des Amis pour appuyer ma Représentante spéciale et la MONUG demeure extrêmement précieux.

35. Parallèlement, il est indispensable que la reprise du dialogue entre les parties se traduise par des améliorations tangibles sur le terrain. Des progrès concrets dans le processus de paix sont tributaires de la volonté politique des parties et de leur aptitude à prendre des engagements crédibles, sans conditions préalables. Les deux parties doivent s'abstenir de toute action ou de toute déclaration de nature à compromettre les progrès pragmatiques qu'offre le processus de paix. Je prie instamment la partie géorgienne de répondre aux préoccupations abkhazes en matière de sécurité et la partie abkhaze de répondre aux préoccupations pratiques et de sécurité de la population locale dans le district de Gali. J'invite tout particulièrement la partie abkhaze à honorer ses engagements préalables et à autoriser l'ouverture d'une antenne du bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme à Gali, à permettre à la jeunesse locale de recevoir un enseignement en géorgien, qui est leur langue maternelle, et à accepter le déploiement d'officiers de police de la MONUG dans le district de Gali.

36. La sécurité du personnel de la MONUG demeure une préoccupation de premier plan, et j'invite instamment les deux parties à garantir la sécurité du personnel de la MONUG dans toute la zone du conflit. La meilleure preuve de cet engagement consiste à identifier et à traduire en justice les auteurs d'actes criminels contre la MONUG et son personnel, notamment les responsables de l'attentat contre l'hélicoptère de la MONUG abattu en octobre 2001 dans la vallée de la Kodori, de l'embuscade dont a fait l'objet un car de la MONUG à Soukhoumi en septembre 1998, ou encore des diverses prises d'otages au cours des dernières années. Il importe également que les deux parties fournissent des garanties de sécurité valables afin de permettre à la Mission de recommencer à organiser des patrouilles régulières dans toute la vallée de la Kodori, ce qui demeure une partie essentielle de son mandat.

37. En conclusion, je tiens à rendre hommage à ma Représentante spéciale, Heidi Tagliavini, pour la manière dont elle dirige la MONUG et pour les efforts inlassables qu'elle déploie à la recherche d'une solution globale au conflit. Je suis

également reconnaissant au chef des observateurs militaires, le général de division Niaz Mohammed Khan Khattak, et à tout le personnel de la MONUG, hommes et femmes, pour leurs efforts soutenus et courageux dans un environnement souvent précaire et dangereux.

Annexe

Pays fournissant des observateurs militaires ou du personnel de la police civile (au 1^{er} octobre 2005)

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>
Albanie	3
Allemagne	12
Autriche	2
Bangladesh	7
Croatie	1
Danemark	5
Égypte	5
États-Unis d'Amérique	2
Fédération de Russie	3
France	3
Grèce	5
Hongrie	7
Indonésie	4
Jordanie	8
Pakistan	9 ^a
Pologne	5
République de Corée	7
République tchèque	5
Roumanie	1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	7
Suède	3
Suisse	4
Turquie	5
Ukraine	5
Uruguay	3
Total	121

^a Dont le chef des observateurs militaires.

<i>Pays</i>	<i>Personnel de la police civile</i>
Allemagne	3
Fédération de Russie	2
Ghana	1
Hongrie	1
Inde	1
Pologne	1
Suisse	3
Total	12

